



PACK RC Produits Aéronautiques

Fiche Produit



Les entreprises sont toutes confrontées aux problématiques de responsabilité du fait des produits qu'elles fabriquent ou commercialisent. Les constructeurs et fournisseurs d'équipements et de composants aéronautiques n'y échappent pas et peuvent voir leur responsabilité engagée pour un dommage d'apparence minime qui peut générer des conséquences pécuniaires très importantes.

Le PACK RC Produits Aéronautiques est la solution pour couvrir les risques pouvant survenir suite à la livraison d'un produit aéronautique et ainsi protéger le patrimoine et la réputation de l'entreprise.

Qui est assuré ?

Le PACK RC Produits Aéronautiques permet de protéger les entreprises françaises pour leur activité de fabrication ou de commercialisation de produits aéronautiques et de produits spatiaux ou le conseil, l'étude et prestations qui s'y rapportent, en France Métropolitaine, Guadeloupe, Martinique, Guyane, Mayotte ou Réunion, générant un chiffre d'affaires jusqu'à 10 millions d'euros HT.

Quelles sont les activités couvertes ?

Toutes les activités de fabrication et/ou de commercialisation, de produits aéronautiques et/ou le conseil, l'étude et les prestations qui s'y rapportent, peuvent être couvertes à l'exclusion :

- de la fabrication, de la construction ou de l'assemblage, de la vente ou de la commercialisation d'aéronefs complets (y compris drones) et de lanceurs ou de satellites complets
- de pièces ou de sous-ensembles à destination de trains d'atterrissage, de moteurs, de boîtes de vitesse, de commandes de vol, ainsi que la maintenance et les services s'y rapportant,
- d'activités de maintenance d'aéronefs,
- d'activités d'assistance aéroportuaire, d'activité d'assistance ou de conseil en assistance aéroportuaire, d'activités d'assistance sur site de lancement.

POINTS FORTS

- >> Un des leaders mondiaux du marché de l'assurance aviation depuis plus de 70 ans
- >> Première offre d'assurance aéronautique en ligne
- >> De nombreuses activités couvertes
- >> Des garanties pour répondre aux besoins spécifiques des PME
- >> Un service gratuit d'assistance ALLO INFO JURIDIQUE

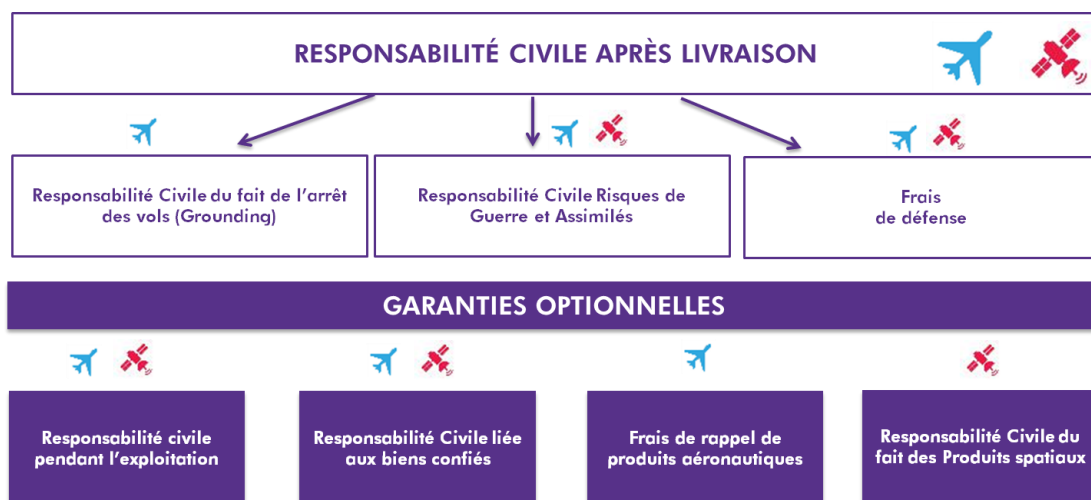
PACK RC Produits Aéronautiques

Fiche Produit



Quelles sont les garanties du PACK ?

Le PACK RC Produits Aéronautiques propose toutes les garanties pour protéger au mieux les entreprises ayant des activités aéronautiques.



La **Responsabilité Civile après livraison** couvre les conséquences pécuniaires de la RC en raison de dommages subis par des biens ou des personnes à la suite d'un accident imputable à un produit aéronautique livré.

La **Responsabilité Civile du fait de l'arrêt des vols (Grounding)** couvre les conséquences pécuniaires de la responsabilité civile que l'assuré peut encourir en raison de la privation d'usage d'aéronefs faisant suite à un arrêt des vols et à des dommages corporels et matériels résultant d'un accident imputable à un produit aéronautique après livraison.

La **Responsabilité Civile Risques de Guerre et Assimilés** couvre les conséquences pécuniaires des dommages du fait d'un acte de sabotage ou de malveillance.

En option :

- La **Responsabilité Civile pendant l'exploitation** couvre les conséquences pécuniaires de la responsabilité civile de l'assuré à l'égard des tiers pendant l'activité aéronautique.
- La **Responsabilité Civile liée aux biens confiés** couvre les conséquences pécuniaires de la responsabilité civile de l'assuré en raison de dommages matériels résultant d'accidents causés à des biens confiés.
- La **Garantie Frais de Rappel de Produit aéronautiques** couvre les conséquences pécuniaires dues à un rappel de produits aéronautiques faisant suite à une décision impérative des autorités officielles.
- La **Responsabilité Civile du fait des Produits spatiaux** couvre les conséquences pécuniaires de la responsabilité civile en raison de dommages subis par les biens ou les personnes à la suite d'un accident imputable à un produit spatial vendu ou fourni par l'assuré.



Si la garantie « Responsabilité civile du fait des produits spatiaux » est souscrite, elle étend automatiquement la garantie « Responsabilité civile après livraison » aux activités spatiales. De même, si les garanties optionnelles « Responsabilité civile liée aux biens confiés » et « Responsabilité civile pendant l'exploitation » sont souscrites, elles sont étendues aux activités spatiales.

DMC AIG - PACKAéro. 001 - Avril 2023

Les assurances sont fournies par AIG Europe SA. Le présent document est fourni à titre informatif uniquement et ne peut en aucun cas servir de justificatif d'assurance. Ce document n'a pas de valeur contractuelle et ne saurait engager la responsabilité de la compagnie. L'offre est susceptible de varier selon les pays et peut ne pas être disponible dans tous les pays européens. L'étendue et les conditions d'application des garanties sont assujetties aux dispositions du contrat d'assurance, qui sont disponibles sur simple demande. Pour plus d'informations, vous pouvez visiter notre site internet: www.aig.com
AIG Europe SA – compagnie d'assurance au capital de 47 176 225 euros, immatriculée au Luxembourg (RCS n°B218806) dont le siège social est sis 35D Avenue J.F. Kennedy, L-1855, Luxembourg.
Succursale pour la France : Tour CBX - 1 Passerelle des Reflets, 92400 Courbevoie - RCS Nanterre 838 136463. Adresse Postale : Tour CBX - 1 Passerelle des Reflets, CS 60234, 92913 Paris La Défense Cedex - Téléphone : +33 1.49.02.42.22 - Facsimile : +33 1.49.02.44.04.